



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 mars 2023 à 9 h 34 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur adjoint de cabinet, Martin Bisson, Frédérique Délisle et Daniel Feeny, attachés politiques, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham, Steve Moran, conseiller, district de Hull-Wright, et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CE-2023-233

**SOUSSION 2022 SP 457 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2023 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2023, à savoir :

**Lot 1 – Secteurs d'Aylmer et de Hull :**

À la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 420 624,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

**Lot 2 – Secteur de Gatineau :**

À la firme Englobe corp., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 425 005,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

**Lot 3 – Divers secteurs de la ville :**

À la firme Les Services EXP inc., 920, boulevard Saint-Joseph, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour un montant total approximatif de 452 627,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le troisième meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-143-39562	384 086,27 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 23-3002 - Contrôle qualitatif 2023
18-17003-143-39563	388 086,29 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 23-3002 - Contrôle qualitatif 2023
18-17003-143-39564	413 309,54 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 23-3002 - Contrôle qualitatif 2023
04-13493	56 458,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	56 317,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-234

**SOUMISSION 2022 SP 197 - CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES, PHASE I - RÉFECTION DE LA TOITURE ET TRAVAUX DE MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entrepreneurs Généraux Raymond et associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les travaux de mise aux normes, phase I – Réfection de la toiture et travaux de mécanique-électricité du Centre aquatique Paul-Pelletier du secteur d'Aylmer, pour un montant total approximatif de 929 572,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 février 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-017-39565	848 823,94 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 19-2015 - Mise aux normes - Centre aquatique Paul-Pelletier
04-13493	40 425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40 323,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-235

**SOUSSION 2022 SP 466 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - ZONE M - GESTION DES EAUX PLUVIALES - SECTEUR MALONEY EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 201-420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet du projet « Bassin versant du ruisseau Wabassée – Zone M – Gestion des eaux pluviales, secteur Maloney Est », dans le secteur Gatineau, pour un montant total approximatif de 547 706,41 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 janvier 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30882-601-39566	500 128,95 \$	Projet du bassin versant du ruisseau Wabassée - 22-3026 - Honoraires professionnels - Ruisseau Wabassée M Maloney Est eaux pluviales
04-13493	23 818,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 758,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-236

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS QDI - PROJET DES NOUVEAUX TROTTOIRS EN MILIEUX BÂTIS - CONSTRUCTION DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL PAUL-VERLAINE ENTRE LA RUE PAUL-VERLAINE ET LE CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat, d'un montant total approximatif de 81 632,25 \$ incluant les taxes, a été adjugé par la délégation de pouvoir numéro 154771 à la firme d'ingénieurs-conseils QDI (ex Quadrivium conseil inc.), pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, concernant le projet de nouveaux trottoirs en milieux bâtis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-556 du 21 août 2019, autorisait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un ajustement de coût pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 33 249,53 \$ incluant les taxes, pour le projet des nouveaux trottoirs en milieux bâtis, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 114 881,78 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 171354 a déjà été approuvée pour un montant de 8 554,14 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénieurs-conseils QDI a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 7 917,64 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de conception et de surveillance nécessaires pour finaliser les travaux supplémentaires du projet de nouveaux trottoirs en milieux bâtis;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 171354 pour un montant de 8 554,14 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 7 917,64 \$, incluant les taxes à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet des nouveaux trottoirs en milieux bâtis portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 16 471,78 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, représente un montant de 131 353,56 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30828-301-39567	7 229,86 \$	Aqueduc, égout, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 18-3032 - Trottoirs 2018
04-13493	344,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	343,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-237

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2020-2021 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES SUR LA RUE MAIN, ENTRE LA RUE DAVIDSON ET LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-330 du 3 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2020-2021 pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est, d'une longueur de 765 m, dans le district électoral du Versant est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 juillet 2020, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 76 500 \$ (50 % du maximum de 200 000 \$ / km), représentant 21 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction des bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 242 805 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction des bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de construction de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est, ont été effectués pour un coût réel imputable de 242 805 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures et des projets à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est au montant de 76 500 \$ imputable, soit le maximum de l'aide financière accordée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-238

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2021-2022 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT DES BANDES CYCLABLES SUR LE CHEMIN EARDLEY, ENTRE LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ET LA RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2021-573 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, entre le boulevard des Allumettières et la rue Front, d'une longueur de 1 000 m, dans le district électoral d'Aylmer est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 juillet 2021, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 91 848 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, entre le boulevard des Allumettières et la rue Front;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 184 667 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, entre le boulevard des Allumettières et la rue Front, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, entre le boulevard des Allumettières et la rue Front, ont été effectués pour un coût réel imputable de 184 667 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures et des projets à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le chemin Eardley, entre le boulevard des Allumettières et la rue Front, au montant de 91 848 \$ imputable, soit le maximum de l'aide financière accordée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-239

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2021-2022 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR LE BOULEVARD MONTCLAIR ET LA RUE SAINT-RÉDEMPTEUR, ENTRE LE CORRIDOR DU RAPIBUS ET LE SENTIER DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2021-573 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur, entre le corridor du Rapibus et le sentier de l'Île, d'une longueur approximative de 910 m, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 juillet 2021, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 36 171 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur, entre le corridor du Rapibus et le sentier de l'Île;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 99 794 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur, entre le corridor du Rapibus et le sentier de l'Île, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur, entre le corridor du Rapibus et le sentier de l'Île, ont été effectués pour un coût réel imputable de 99 794 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures et des projets à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur, entre le corridor du Rapibus et le sentier de l'Île, au montant de 36 171 \$ imputable, soit le maximum de l'aide financière accordée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-240

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT - RUE LAFORTUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Lafortune dossier RS-23-029, comme illustré au plan numéro CRO-23-042 du 10 février 2022, le tout afin de :

Retirer une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Lafortune	Nord et sud	Entre la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Louis	Zone de stationnement limité à une heure

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder au retrait de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-042 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-241

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE SAINTE-YVONNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Sainte-Yvonne, dossier RS-23-037, comme illustré au plan numéro CRO-23-034 du 7 février 2023.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Sainte-Yvonne	Sud	À partir d'un point situé à 19 m de la rue Saint-Arthur, sur une distance de 39 m vers l'est	15 h à 16 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus scolaire

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-034 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-242

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU LAC LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement dans le stationnement du lac Leamy, dossier RS-23-023, comme illustré au plan numéro CRO-23-062 du 21 février 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Stationnement</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement lac Leamy	Trois cases de stationnement à proximité du centre Plein-air situé dans la partie ouest du stationnement, tel que présenté au plan CRO-23-062	Excepté détenteur de permis pour personne handicapée
Stationnement lac Leamy	Face à l'accès central du stationnement qui mène au sentier, dans la partie ouest du stationnement, tel que présenté au plan CRO-23-062	En tout temps
Stationnement lac Leamy	15 cases à l'extrémité nord-ouest de la partie ouest du stationnement, tel que présenté au plan CRO-23-062	Excepté détenteur de permis

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Stationnement</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement lac Leamy	Dans la majeure partie ouest du stationnement, tel que présenté au plan CRO-23-062	2 heures entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-062 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-243

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES PLOUFFE ET GROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Plouffe et Groulx dossier RS-23-018, comme illustré au plan numéro CRO-23-040 du 9 février 2023.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Groulx	Est	Entre la rue Notre-Dame et la rue Plouffe	En tout temps
Plouffe	Nord	Entre la rue Groulx et la rue Notre-Dame	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-040 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-244

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - ARPE-QUÉBEC POUR LA TENUE DES ÉCOCENTRES MOBILES DU 29 AVRIL, 17 JUIN ET 7 OCTOBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (le « Règlement ») en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à l'entente signée le 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente ne prévoyait pas les modalités de compensation et d'offre de service lors de la tenue d'écocentres mobiles;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles les 29 avril, 17 juin et 7 octobre 2023 avec l'organisme ARPE-Québec doit être conclue afin de recevoir les services de transport et de tri des produits électroniques, en plus du versement d'une ristourne équivalant à un montant de 180 \$ la tonne de produits électroniques collectés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la signature de l'entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles les 29 avril, 17 juin et 7 octobre 2023, avec l'organisme ARPE-Québec.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer l'entente de partenariat joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-245

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 3, 4, 5 ET 6 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 5, 6, 7 ET 8 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 4, 5, 6 ET 7 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 4, 5, 6 ET 7**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 3, 4, 5 et 6, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 5, 6, 7 et 8, les listes des réquisitions numéros 4, 5, 6 et 7, ainsi que les listes des embauches numéros 4, 5, 6 et 7 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	33 352,28 \$	30 janvier au 3 février 2023
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	787 504,15 \$	30 janvier au 3 février 2023
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	3 515,77 \$	30 janvier au 3 février 2023
Liste des embauches numéro 4	Embauche du personnel temporaire	978 279,68 \$	22 au 28 janvier 2023

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	12 446,54 \$	6 au 10 février 2023
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	402 075,69 \$	6 au 10 février 2023
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	955,29 \$	6 au 10 février 2023
Liste des embauches numéro 5	Embauche du personnel temporaire	456 174,44 \$	29 janvier au 4 février 2023

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	67 096,48 \$	13 au 17 février 2023
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	961 527,17 \$	13 au 17 février 2023
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	4 322,08 \$	13 au 17 février 2023
Liste des embauches numéro 6	Embauche du personnel temporaire	553 413,95 \$	5 au 11 février 2023

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	62 034,65 \$	20 au 24 février 2023
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	1 098 291,07 \$	20 au 24 février 2023
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	2 787,18 \$	20 au 24 février 2023
Liste des embauches numéro 7	Embauche du personnel temporaire	928 794,54 \$	12 au 18 février 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-246

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8, ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	34 504,66 \$	27 février au 3 mars 2023
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	495 147,51 \$	27 février au 3 mars 2023
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	2 482,35 \$	27 février au 3 mars 2023
Liste des embauches numéro 8	Embauche du personnel temporaire	997 116,26 \$	19 au 25 février 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-247

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 265 050,87 \$ POUR LA PÉRIODE DE 23 FÉVRIER AU 1<sup>ER</sup> MARS 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 265 050,87 \$ pour la période du 23 février au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-248

**PARTICIPATION ET AIDE FINANCIÈRE AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau sera l'hôte des 101<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se déroulera les 3, 4, 5 mai 2023 au Hilton du Lac-Leamy et qu'elle sera partenaire de :

- Soirée gala du mérite Ovation municipale 2023;
- Service de transport collectif;
- Kiosque d'information de la Ville de Gatineau;
- Journée des approvisionneurs municipaux.

**CONSIDÉRANT QUE** les Assises de l'Union des municipalités du Québec sont une vitrine incontournable sur l'excellence municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec représente le monde municipal dans toute sa diversité et présente, dans le cadre de ses assises annuelles, à plus de 1 500 participants, ce qui en fait le plus important événement du monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorise la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribue à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de partenariat avec l'Union des municipalités du Québec met en valeur certains éléments clés de son infrastructure urbaine :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau s'associe aux Assises 2023 de l'Union des municipalités du Québec municipales en accordant une contribution financière de 45 000 \$;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout protocole ou document donnant suite à la présente;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 45 000 \$ en contribution financière à l'Union des municipalités du Québec.

**POSTE**

**DESCRIPTION**

02-62360-349

Fonds de rayonnement

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2023.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Janvier 2023

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif